

**Arrêté du 10 février 2015 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2014  
relatif à la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale  
de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest**

**NOR : JUSF1503711A**

La directrice interrégionale de la PJJ Grand Ouest,

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;*

*Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;*

*Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.*

ARRÊTE

**Article 1**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest les personnes suivantes :

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT) - Syndicat National des Psychologues (SNP)*

Titulaire(s)	Suppléant(s)
Mme Yoann TOURGIS	M. Eric ACHARD

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ)*

Titulaire(s)	Suppléant(s)
Mme Marine CHANTELOUP	Mme Marie Claude GUERRIER
M. André CAVALIER	Mme Anne LE BERT
Mme Elen QUEMENER	M. Christophe DELAUNAY

---

## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

---

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse –  
Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU)*

Titulaire(s)	Suppléant(s)
Mme Laurence LE LOUET	Mme Esther PILLARD
M. Roger CAM	M. Pascal DANBIELLE
Mme Anne DEPEINT	Mme Anne Marie BOTHOREL
M. Pascal LE FOLL	M. Julien GENTET

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse  
(UNSA- SPJJ)*

Titulaire(s)	Suppléant(s)
M. Vincent CORNUAULT	Mme Fanny GRUEL
M. Thierry BAZIN	M. Jean Jacques GOURLAY

### **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

### **Article 3**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 février 2015.

La directrice interrégionale de la protection  
judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest,

**Danièle MOUZAN**